



## CDAS DU 24 JANVIER 2013 DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Le changement, c'est maintenant.... ou plutôt pour plus tard. Dans un contexte social général toujours plus difficile, les agents de la DGFIP continuent de subir de plein fouet les effets de la RGPP, nouvellement rebaptisée MAP ( Modernisation de l'Action Publique). Notre ministère sert de variable d'ajustement en terme d'emplois publics, et continue à subir des baisses d'effectifs.

Notre quotidien, lié aux gels des salaires, des points d'indice, à l'augmentation du coût de la vie, à l'instauration de la journée de carence, et à une offre de promotion interne frolant le vide sidéral, devient de plus en plus insupportable.

Les politiques d'austérité devenues « règles d'or » en Europe, privent les Etats des moyens budgétaires indispensables pour des politiques publiques efficaces.

En ce qui concerne l'action sociale, le budget 2013 est maintenu par rapport à celui de 2012. La CGT ne peut s'en satisfaire, surtout qu'il existe toujours cette fameuse réserve de 6%, dont seuls trois postes dont le BIL sont exonérés.

La CGT exige une action sociale ambitieuse pour tous, compte tenu de l'augmentation des besoins, même si l'action sociale ne doit pas pallier les carences de l'Etat employeur.

La CGT demande qu'un rappel à l'attention des chefs de service soit effectué pour que les agents bénéficiant d'une consultation chez le psychologue, puissent (s'ils le souhaitent) bénéficier d'autorisations d'absence si le rendez vous se déroule pendant les heures de travail.

De plus, pourrait-on obtenir la composition catégorielle des participants à la préparation à la retraite ? Notre précédente demande sur la catégorie sociale des participants aux sorties culturelles du ressort du BIL a-t-elle été réalisée ?

La CGT note qu'une réflexion va être menée lors d'un groupe de travail pour l'accès des retraités à la restauration collective. Nos demandes réitérées pour que les retraités soient considérés comme des actifs à part entière dans la délégation, commenceraient-elles à être entendues ? Qu'en est-il au sujet de l'aide ménagère ?

Le secteur du logement a été déclaré prioritaire par le ministre lors du Comité Technique Ministériel du 6 décembre 2012. Y-a-t-il eu des avancées avec LMH pour la réactivation de la convention « catinat », et son extension éventuelle sur d'autres résidences ? Le relevé exhaustif des locataires finances est-il parvenu à la délégation ?

Notre organisation syndicale travaille à l'élaboration et à la définition de prestations nouvelles, mais elle refuse que la mise en œuvre de ces dernières se fasse à budget constant, dans une logique de redéploiement des moyens budgétaires existants.

Pour la CGT

Les représentants en CDAS